

UN LIBRARY

DEC 3 1975



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.3/L.2197
2 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session
TROISIEME COMMISSION
Points 75 et 76 de l'ordre du jour

ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME, Y COMPRIS LES PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA CONFERENCE MONDIALE DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

STATUT ET ROLE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE, COMPTE TENU EN PARTICULIER
DE LA NECESSITE D'ASSURER L'EGALITE DE DROITS POUR LES FEMMES ET DE LA
CONTRIBUTION DES FEMMES A LA REALISATION DES BUTS DE LA DEUXIEME DECENNIE
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, A LA LUTTE CONTRE LE COLONIALISME,
LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE ET AU RENFORCEMENT DE LA PAIX
INTERNATIONALE ET DE LA COOPERATION ENTRE LES ETATS

Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies
de la femme

Colombie, Costa Rica, Gabon, Iran, Jamaïque, Maroc, Philippines,
République Dominicaine et Royaume-Uni : projet de décision

La Troisième Commission, rappelant la résolution (XXX) proclamant la période 1976-1985 Décennie des Nations Unies de la femme : Egalité, Développement et Paix, décide que les activités du Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la femme créé conformément à la résolution 1850 (LVI) du Conseil économique et social doivent être prolongées pour la durée de la Décennie; et i) prie le Secrétaire général de présenter au Conseil économique et social à sa soixantième session a) un rapport sur l'état actuel du Fonds, b) des propositions relatives à la gestion future du Fonds et aux critères à appliquer aux paiements futurs, c) le rapport prévu dans la résolution 12 de la Conférence de l'Année internationale de la femme; ii) invite le Conseil économique et social, à sa soixantième session, sur la base des rapports susmentionnés, à faire des recommandations appropriées concernant la poursuite des activités du Fonds à l'Assemblée générale à sa trente et unième session.

75-26717

1p.

